

HEBDO





La 16e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football » est lancée!

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2023-2024

Dépôt des candidatures du 26 septembre 2023 au 10 décembre 2023

https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2024-club-de-football-amateurs-95ba43

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2024

Jury d'audition des clubs : mars 2024

Cérémonie de remise des trophées : mai 2024

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 4 026 bonnes pratiques recensées
- 257 clubs récompensés
- . 849 K€ de dotation globale

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale : 23, Rue Pied de Fond B.P. 18312 79043 NIORT CEDEX

Accueil:

Legé Annie Mahaoudi Hakim Poirault Jean-Luc Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail:

https://foot79.fff.fr district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 08 h 00 - 17 h 00

Le vendredi 08 h 00 - 16 h 00 (d'Avril à octobre) 08 h 00 - 17 h 00

(de novembre à mars)

RÉUNIONS MANIFESTATIONS

Week-end des 30 septembre -01 octobre

- 4 ème tour de coupe de France
- 1er tour de la coupe Saboureau
 1er tour de la coupe des
- réserves

 2ème tour de la coupe des Deux-Sèvres

Lundi 02 octobre 2023

• Réunion décentralisée à St Romans les Melle

Jeudi 05 octobre 2023

• Remise de dotations aux clubs (foot à l'école) au District

SOMMAIRE

Commissions Sportive - Litiges		3
et Contentieux	P	02
Commission des terrains	P	06
Avis aux clubs	P	80
Tirages des coupes	P	12
Infos des clubs	P	18
Nos Partenaires	P	19





COMMISSIONS SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°7 du 28 septembre 2023

Président : M.BAUDOUIN Gilles Vice-Président : M. ROUGER Alain Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres: MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé: M. GODET Jean Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles US Pexinoise
- <u>+</u> M. GODET Jean-Marie RC Parthenay Viennay
- ★ M. GODET Jean-Pierre FC Inter Bocage
- 🜟 M. GAUVIN Francis FC Haut Val de Sèvre 94
- → M. PETIT Jean-Jacques US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 06 du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.





COMMISSIONS SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

WEEK-END DU 09/10 SEPTEMBRE 2023

Match n° 26344136 Niort St Florent (3) - Niort Souché (1) en D3 poule D

Arbitre: Mr. MORTREUIL Jérémy

Match arrêté à la 87ème minute de jeu sur le score de 1 à 2 en faveur de Niort Souché, à la suite d'un arrêt total de l'éclairage.

Reçu le rapport demandé au club de Niort St Florent.

Après étude des pièces versées au dossier

Rapport de l'Arbitre – mail du club de Niort Souché – mail de la mairie de Niort (Services des Sports) - mail du club de Niort St Florent.

Jugeant en premier ressort,

La Commission,

- Considérant que la rencontre en litige a été interrompue à la 87ème minute sur le score de 1 à 2 à la suite d'une coupure/panne d'éclairage,
- Considérant qu'aux termes de l'article 18 D des Règlements Généraux de la LFNA : « 2/ En cas de panne d'éclairage au-delà de 45 minutes, le club recevant, responsable de ses installations, doit apporter la preuve que la responsabilité de la panne ne lui incombe pas et qu'il a mis tout en œuvre pour assurer les réparations (présence technicien). En tout état de cause, la Commission compétente statuera sur ce dossier »,
- Considérant qu'il résulte de cette disposition, que le club recevant doit d'abord démontrer qu'il n'est pas à l'origine de la panne, soit par acte de malveillance, soit en raison d'une négligence,
- Considérant que le club recevant doit aussi rapporter la preuve qu'il a mis tous les moyens à sa disposition en action pour tenter de réparer le problème à l'origine de la panne et ainsi rétablir l'éclairage.
- Considérant que cette seconde exigence suppose, sans aller jusqu'à imposer la présence préventive et permanente d'un technicien électrique au moment du match, a minima que le club recevant contacte un professionnel compétent pour tenter de résoudre le problème, qu'il s'agisse d'un agent d'astreinte de la commune ou d'un employé d'une société spécialisée dans le domaine,
- Considérant, en l'espèce, qu'il apparaît que la panne d'éclairage dont a été victime l'ensemble des acteurs de la rencontre n'a pas permis à celle-ci de se dérouler jusqu'à son terme,
- Considérant qu'il est établi que la panne d'éclairage trouve sa source dans un problème technique qui ne peut être imputé au club de l'UA Niort St Florent.





COMMISSIONS SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

- Considérant, en revanche, que le club recevant n'a pas prévenu ni fait appel à l'astreinte éclairage de la ville de Niort.
- Considérant, en conséquence, qu'on peut raisonnablement estimer que le club l'UA Niort St Florent n'a pas tout mis en œuvre pour tenter de rétablir l'éclairage en temps et en heure, notamment en sollicitant l'intervention des services techniques (astreinte des services Municipaux), qui aurait pu tenter une réparation permettant à la rencontre de reprendre et d'aller à son terme,
- Considérant, dès lors, que le club l'UA Niort St Florent ne saurait, certes, être tenu pour responsable de la panne survenue, mais a failli toutefois à l'obligation de moyens qui lui incombait en ne faisant pas appel aux services Techniques « astreinte » de la ville de Niort.

Par ces motifs,

Donne match perdu à l'équipe de l'UA Niort St Florent (0-3) pour en attribuer le bénéfice à celle du SA Niort Souché (3 - 0).

Les frais « instruction d'un dossier » soit 34€, seront portés au débit du club de Niort St Florent.

WEEK-END DU 23/24 SEPTEMBRE 2023

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 26382339 Niort St Florent UA (4) - Niort Pexinoise US (2) en seniors D5 poule G

Niort St Florent 1er Forfait

Match n° 26374327 Pays de l'Ouin (3) - St Amand s/Sèvre (3) en seniors D5 poule A

· St Amand 1er Forfait

Amende de 21 €

Match n° 26851607 ChamoisChaurayEchiré (2) - Poitiers 3 Cités (1) en U16/U18 féminines A 11 Poule C

Poitiers 3 Cités 1er forfait

Match n° 26742325 GJ Cerizay Interbocage (2) – Gati Foot (2) en U17 D2 Poule A

· GJ Cerizay Interbocage 1er forfait.

Match n° 26795595 Celles Verrines (2) - Vasléenne US (1) en U17 D2 Poule B

US Vasléenne 1er forfait.

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25 €

Pays Argentonnais: Match n° 26344454 Pays Argentonnais 3 - Coulonges Thouarsais 2 en D4/B

Le club de Pays Argentonnais est prié de transmettre la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais. Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).





COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux 24 €

• Du club de Bessines Asptt : samedi 16 décembre 2023 - Tournoi Futsal U11

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jourlà, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

ARRETE MUNICIPAL

Reçu l'Arrêté Municipal de la Commune de : Le Vanneau-Irleau – Du 26 septembre au 30 novembre 2023

MODIFICATION

JOURNEE DU 1ER NOVEMBRE

Le match n° 26344144 St Martin les Melle 1 – Aiffres/Fors/Prahecq en D3 poule D est reprogrammé au mercredi 1er novembre 2023 à 15 h 00 sur le stade de St Martin les Melle (match qui avait été reporté pour cause de reprogrammation d'un match de Coupe de France) – Les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra.

Le match n° 26376108 ChatillonP/Portugais Parthenay 3 – St Sauveur 4 en D5 poule C se déroulera le mercredi 1er novembre 2023 à 15 h 00 sur le stade de Chatillon - les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra.

COURRIERS

Du club des Comores FC : Demande pour engager une équipe en D5 : Une Réponse sera apportée au club.

- Du club Sud Gâtine: concernant le match n° 26378202 Sud Gatine 3 Pays Néo Crèchois 3 en D5 poule F Pris note – La rencontre est reprogrammée au mercredi 1er novembre 2023 à 15 h 00 sur le stade de Verruyes – les clubs ont été avisés par la messagerie zimbra.
- Des clubs d'Exireuil et Vasléenne : concernant le match n° 26377963 Vasléenne 3 Exireuil 3 en D5 poule E
 Pris note La rencontre est reprogrammée au mardi 31 octobre 2023 à 20 h 00 sur le stade de Vasles les clubs ont été avisés par la messagerie zimbra.

TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les Commissions Sportive – Litiges et Contentieux entérinent le tirage des Coupes Départementales

Deux-Sèvres / Saboureau / Réserves

Rencontres qui se dérouleront le week-end du 30 septembre / 1er octobre 2023

Le Secrétaire Jean-Pierre GODET Le Président Gilles BAUDOUIN





COMMISSION DES TERRAINS

RESPONSABLES DE SECTEURS SAISON 2023/2024

RAPPEL DE LA PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INTEMPERIES

- Le District sera en mesure de traiter les arrêtés municipaux jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi. Les clubs et les officiels devront consulter leur agenda des rencontres et leurs désignations sur Footclub ou dans leur espace personnel, ce qui fera office d'informations officielles. Aucune communication téléphonique ne sera émise par le secrétariat du District.
- Après la fermeture des bureaux le vendredi, en cas d'intempéries constatées (Arrêté Municipal etc...), vous devez contacter le responsable de votre secteur (voir liste ci-dessous), ce dernier est chargé de prévenir le club adverse ainsi que les arbitres désignés sur les rencontres.

Pour ce qui concerne les matchs de Coupes - Rappel de notre Règlement :

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Terrains:

- Art. 1
- Inversion de terrains

Championnat : Un match reporté pour la seconde fois pour des raisons climatiques (Arrêté Municipal) pourra être inversé, (uniquement sur la phase aller) et sous réserve que l'autre club puisse accueillir cette rencontre. En cas d'impossibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente.

Coupes - Challenges : (Coupes des Deux-Sèvres, Saboureau, Coupe des Réserves) la rencontre est automatiquement inversée.

Merci de relayer cette information aux personnes concernées.





COMMISSION DES TERRAINS

SECTEUR N° 1: Mr. BERTAUD Jean-luc - Tel: 06.77.85.56.61

Aubinrorthais – Breuil Bernard – GJ CerizayInterbocage - CO Cerizay – Portugais Cerizay – InterBocage FC – GJ Pays Mauléonnais - Moncoutant – Montravers – Nueillaubiers – GJ EVSABB Nueillaubiers - Pays de L'Ouin – St Amand S/Sèvre – Voulmentin St Aubin

SECTEUR N° 2: Mr. PETIT Jean - Tel: 06.08.80.72.31

Brion –Louzy – Lutaizien Oiron - Mauzé Rigné – GJ Nord Est 79 – St Jean Missé –Thouars Foot – US Vergentonnaise - Vrère - Vrines

SECTEUR N° 3: Mr. HERCE Ronan - Tel: 06.22.66.85.21

Coulonges Thouarsais - FayeNoirterre - Genneton - Pays Argentonnais - St Cerbouillé - St Varent Pierregeay

SECTEUR N° 4: Mr. NOIRAULT Fabrice - Tel: 06.83.21.00.99

BoisméClessé - FC Bressuire - CLNC Bressuirais - Comores - GJ Cœur de Bocage - Mahorais Bressuire - Neuvy Bouin - St Sauveur - Terves

SECTEUR N° 5: Mr. PRUNIER Jacky - Tel: 09.60.13.64.98 ou 06.70.58.49.74

Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Chatillon Pompaire – Chiché – Gati Foot – FC Du Thouet - L'Absielargeasse.Moutiers S/Chantemerle - Le Tallud – Plaine Gâtine – St Aubin le Cloud – St Martin du Fouilloux - GJ St Varaudaise - ThénezayFerrièreLa Peyratte

SECTEUR N° 6: Mr. GODET Jean-Pierre - Tel: 06.86.64.26.02

Beaulieu Breuil - Chanteloup Chapelle Courlay (FC 3C) - Clazay Bocage

SECTEUR N° 7: Mr. ROUGER Alain - Tel: 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73

Autize Fc - Avenir 79 - BuslaursThireuil - Champdenierspamplie - Chauray - Cherveux - Echiré St Gelais - Les Gâtinaises - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay - Ste Ouenne - Viennay Gâtine

SECTEUR N° 8 : Mr. LAROCHE Pierre - Tel : 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97

Augé Azay Le Brûlé – Exireuil – FomperronMénigoute – Sud Gatine – Pays Maixentais – Pays Néo Créchois - Vasléenne

SECTEUR N° 9: Mr. LAMARQUE Dominique - Tel: 06.81.27.31.69

Aiffres/Fors/Prahecq - GJ Aiffres/Fors/Prahecq - Bessines ASPTT - Niort Chamois - Niort Clou Bouchet - Niort Souché - Niort St Florent - Niort St Liguaire - Niort Ste Pezenne - Vouillé

SECTEUR N° 10 : Mr. LIAIGRE Alain - Tel : 06.77.73.18.36

Aigondigné - Beauvoir S/Niort - Brûlain - Frontenay/St Symphorien - Marigny - Mauzé S/Mignon - Palludéen Fc - GJ Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte - Usseau

SECTEUR N° 11 : Mme. RULLIER Maryse - Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38

FC Boutonnais - GJ Boutonnais en Mellois - Celles Verrines - ChenayCheySepvret - Clussais - Lezay - Limalonges - Paizay le Tort - AS Du Pays Mellois - Périgné - St Martin les Melle - St Romans les Melle - Sauzéen - Rom - Val de Boutonne

SECTEUR N° 12: Mr. GAUVIN Francis - Tel: 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72

Exoudun – Haut Val de Sèvre – Pamproux – Ste Eanne





AVIS AUX CLUBS

Intersport France soutient la pratique et le pouvoir d'achat des licencié(e)s de la LFNA!

Dans le cadre du partenariat avec la FFF et la LFNA, la LFNA accompagne la rentrée sportive des pratiquant(e)s licencié(e)s avec une offre de -30% sur les produits football.

Tous les licencié(e)s ayant accepté de recevoir des offres commerciales de la part des partenaires de la FFF recevront dans les prochains jours un email dédié leur permettant de bénéficier de cette réduction exclusive dans nos magasins et sur intersport.fr.







AVIS AUX CLUBS



Si votre club rencontre un souci pour installer l'application FMI sur des nouvelles tablettes ANDROID et que celle-ci n'est pas proposée dans le PlayStore, avec le message suivant :

Vous recherchez Feuille de match informatisée ?

Cette appli n'est pas disponible pour votre appareil, car elle a été conçue pour une version plus ancienne d'Android

Voici le process de contournement pour installer l'application FMI :

• Accéder aux « Paramètres » de la tablette



- Accéder aux « Applications »
- Paramètres Avancés
- Accès spécifiques
- Installation d'applis inconnues
- Chrome
- Autoriser cette source

Ensuite:

• Télécharger l'APK à cette adresse :

Https://d.apkpure.com/b/APK/com.umanis.cordova.feuilledematch?version=latest

Et l'application FMI est installée.





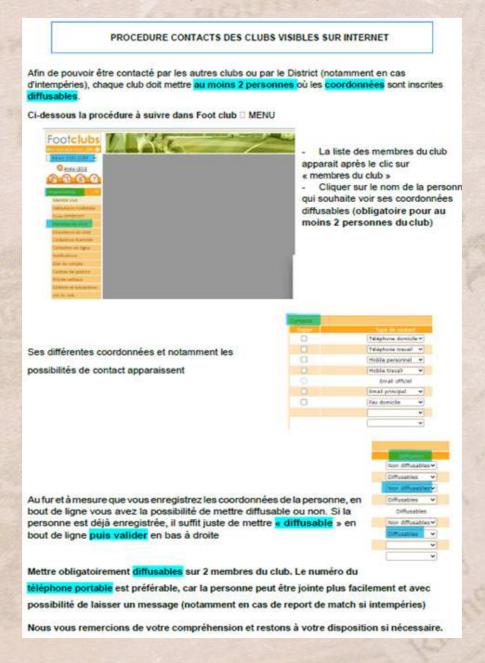
AVIS AUX CLUBS

COORDONNEES DES CLUBS

Il serait souhaitable que chaque club puisse être joignable en cas de besoin urgent.

C'est pourquoi nous vous demandons, en passant par Footclub, de mettre les coordonnées diffusables, d'au moins 2 membres de votre club.

Vous trouverez ci-dessous, la procédure à suivre pour effectuer cette opération.





AVIS AUX CLUBS

CDOS

FORMATIONS EN OCTOBRE

Les formations sont ouvertes à tous les bénévoles de toutes les associations existantes ou en cours de création, qu'ils soient élus ou non dans leur association.

La participation de plusieurs bénévoles d'une même association peut permettre de mieux réinvestir les apports de chaque formation. N'hésitez donc pas à vous inscrire à plusieurs!

- Bénévole, je passe mon certificat de formation à la gestion associative ? **10 octobre en visio**
- Midi-Visio > Déclaration des dons et rescrit fiscal

12 octobre en visio

Nouvellement élu.e dans mon association. A quoi je m'engage!

17 octobre à Bressuire

· Présentation du logiciel BasiCompta

19 octobre à Thouars

· Cyber-sécurité, en quoi suis-je concerné?

19 octobre à Niort



Votre contact

Catherine DONARIER est à votre disposition pour toute question :

CatherineDonarier@franceolympique.com

05 49 06 61 11





TIRAGES DES COUPES







TIRAGES DES COUPES





























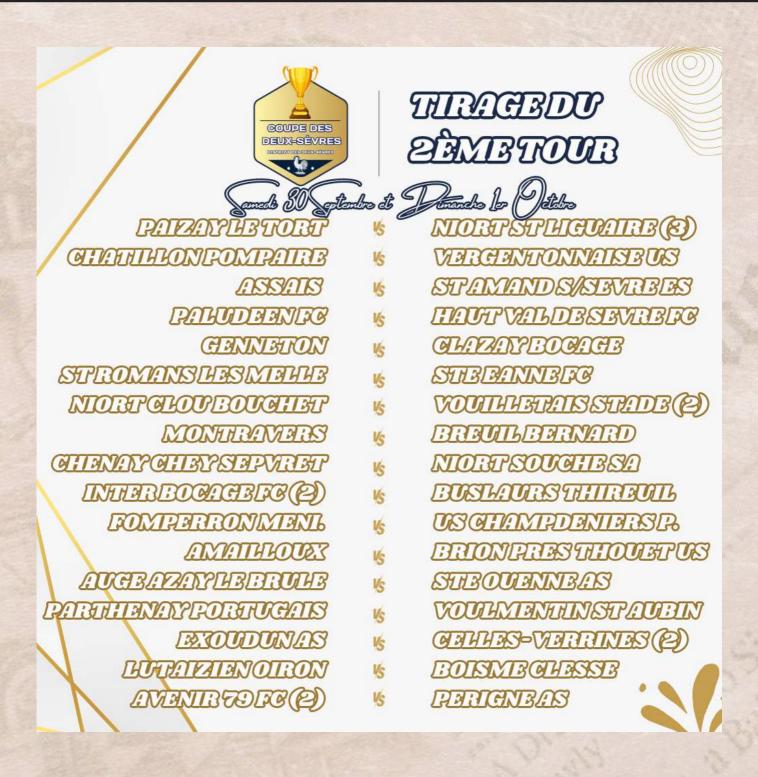


TIRAGES DES COUPES





TIRAGES DES COUPES







TIRAGES DES COUPES







TIRAGES DES COUPES







INFOS DES CLUBS



AMATEURS DE PÉTANQUE, NE MANQUEZ PAS NOTRE CONCOURS ! VENEZ DÉFIER VOS ADVERSAIRES ET TENTEZ DE REMPORTER LE TITRE.



DE NOMBREUX LOTS MIS EN JEU Tous les participants seront récompensés

ORGANISÉ PAR LE FCP



INSCRIPTION SUR PLACE AU STADE DE SAINT HILAIRE LA PALUD

LA DOUBLETTE 12€





NOS PARTENAIRES

